

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village  
70270 FRESSE  
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE  
Extrait des délibérations  
Conseil Municipal du LUNDI 18 AVRIL 2011

**Nombre de membres :**  
**Afférents au conseil : 15**  
**En exercice : ..... 12**  
**Présents : .....8**  
**Pouvoir(s) : .....2**  
**Absent(s) .....2**  
**Votants : .....10**

**AFFICHE LE 22/04/2011**

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 11 avril 2011 pour la session **ordinaire** du 18 avril 2011

L'an deux mil onze, le lundi 18 avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents: PARISOT, MOUGENOT, Adjoints, CHIPPAUX, BOHEME, JOLY, DAVAL Cyrille, DAVAL Brice, et LOMBARD Maire

Absent(s) excusé(s): GAMELON Etienne qui donne pouvoir à MOUGENOT Michel, GILLET Alexandre qui donne pouvoir à CHIPPAUX Emmanuel,

Absent(s): GENEY Roger, GRANDJEAN Jacques.

Monsieur DAVAL Cyrille a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS – ADHESIONS

Le Conseil Municipal accorde à l'**unanimité** les subventions suivantes :

- Anciens combattants de FRESSE ;	200.00 €
- Club du 3 <sup>ème</sup> Age « Les Genets » ;	200.00 €
- Fanfare de Plancher –Bas ;	300.00 €
- Corps des Sapeurs-Pompiers de FRESSE ;	500.00 €
- ADMR de la Vallée de l'Ognon	refus (1 pour – 9 contre)

Le conseil municipal **accepte** à l'**unanimité** d'adhérer à La Fondation du Patrimoine pour 2011 pour un montant de 50 €  
**Refuse** d'adhérer à l'Association du Massif Vosgien (8 contre – 2 abstentions)

Le Conseil Municipal refuse à l'**unanimité** d'accorder une aide pour un voyage d'un enfant scolarisé au Lycée G. COLOMB.

ACCORD AU SIVU ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT POUR VERSEMENT  
F.C.T.V.A

Le Conseil Municipal DECIDE à l'**unanimité** de donner son accord pour que le SIVU perçoive le versement du F.C.T.V.A. sur les études déjà réalisées.

ANNULATION FACTURE EAU 2009/2010

Le conseil municipal accepte à l'**unanimité**, au vu de l'exposé de Monsieur le Maire d'annuler une facture d'eau d'un montant de 45.56 €

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2011

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2011 EAU

### EXPLOITATION

Dépenses : 64 341 €

Recettes : 64 341 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 57 620 €

Recettes : 57 620 €

## VOTE DES TAUX 2011

Monsieur le Maire présente la nouvelle fiscalité locale et sa répartition entre les différentes collectivités (secteur communal, départemental et régional) et indique les valeurs des taux avant et après réforme :

Taux	Taux 2010 avant réforme	Taux 2010 après réforme
Habitation	4,93	12,40
Foncier Bâti	12,20	12,20
Foncier non bâti	37,10	38,90
CFE	(2,19)	14,27

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal à L'UNANIMITE  
DECIDE de maintenir en 2011 les taux 2010 après réforme.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2011

Monsieur le Maire présente le Budget primitif COMMUNE 2011 qui se résume ainsi

### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 585 714 €

Recettes : 585 714 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 417 831 €

Recettes : 417 831 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
9	0	1

Vote le Budget primitif 2011 tel que présenté.

### QUESTIONS DIVERSES :

Informations sur :

- ✓ Départ Mme OEUVRARD Laurence du logement communal au 394. Les Larmets
- ✓ Location salle des Fêtes chef de corps des sapeurs-pompiers ;
- ✓ Permis de construire DILGER aux combottes - Refuge chiens -
- ✓ Cérémonie du 8 mai

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Vu le Maire,  
P. LOMBARD